

NOUVELLES DE SOCIÉTÉS NATIONALES

Anciennement : Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge, fondé en 1869

ESPAGNE

Nous remercions la Croix-Rouge espagnole de nous avoir envoyé l'article qu'on va lire et qui donne d'intéressantes précisions sur l'organisation des établissements sanitaires dont elle s'occupe. Rappelons, à ce propos, que la Revue internationale, dans son numéro de juillet 1956, a eu l'occasion de parler de l'hôpital central de la Croix-Rouge espagnole.

A Madrid, les établissements sanitaires centraux comprenant l'hôpital S. José et Sta Adela, le Dispensaire central et l'Ecole centrale d'infirmières, sont gérés par la Croix-Rouge espagnole.

L'hôpital est doté des installations les plus modernes et comprend 350 lits répartis entre les services suivants: salles communes, pavillons de chirurgie et de médecine pour hommes et pour femmes. Il est également équipé pour la chirurgie générale, l'urologie, la cardiologie, la neurologie, l'otorhinolaryngologie, la médecine générale, l'endocrinologie, la chirurgie cardiaque et la chirurgie pulmonaire. Des salles spéciales sont réservées à la gynécologie, à la maternité, à la puériculture et à la pédiatrie, de même qu'à l'ophtalmologie.

Le pavillon de chirurgie comprend cinq salles d'opération, des salles pour la confection des plâtres, pour la préparation, la stérilisation et la conservation des instruments, des salles d'anesthésie et une salle de repos. Des chambres privées sont mises à la disposition des médecins-chefs, des médecins auxiliaires et des infirmières et il y a également, parmi d'autres pièces

encore, une salle de conférences. Quant au dispensaire, inauguré en 1928 par la reine Victoria Eugenia, alors chef suprême de la Croix-Rouge espagnole, il comprend les services suivants : otorhinolaryngologie, urologie, gynécologie, obstétrique, chirurgie générale, neurologie, Rayons X (quatre appareils modernes), dermatologie, syphilis, odontologie, médecine générale — avec installations complètes pour les examens du métabolisme — des laboratoires spéciaux de recherches biophysiques, d'hématologie et de transfusion, des laboratoires de chimie. Les maladies de l'appareil digestif, du cœur et des poumons y sont également traitées. Citons, en outre, les locaux réservés à la puériculture, à la pédiatrie, la plage artificielle, ainsi que le service d'assistance sociale.

L'École centrale d'infirmières s'occupe de la formation des infirmières professionnelles et de celle des Dames auxiliaires volontaires de l'Institution. En 1918, le Comité central créa, sous la forme d'internat, l'École d'infirmières professionnelles de la Croix-Rouge, à Madrid. Les premières élèves en sortirent en février 1923. Des écoles semblables furent créées à Barcelone en 1920 et à Séville en 1947. Auparavant, en 1917, le Comité central avait fondé le Corps des Dames auxiliaires volontaires. Les premiers examens donnant droit à ce titre eurent lieu la même année. Tous les comités provinciaux et la plupart des Comités régionaux ont organisé cet enseignement.

Les écoles d'infirmières professionnelles sont des internats. Les études, dirigées par les « Filles de la Charité », durent trois ans. Des infirmières diplômées de la Croix-Rouge y sont professeurs ou monitrices. Pour être admise dans l'un de ces établissements, il faut être âgée de plus de dix-sept ans, mais de moins de trente ans, être célibataire ou veuve sans enfant, et posséder au moins un premier baccalauréat. Les candidates qui ne possèdent pas le baccalauréat supérieur, le diplôme national d'institutrice ou la maturité commerciale, doivent subir un examen d'admission. Pour les autres, il suffit qu'elles aient passé avec succès l'examen médical, qui est éliminatoire. Le premier trimestre, ou cours préliminaire, est éliminatoire et s'achève, pour toutes les élèves, par les examens définitifs d'admission.

NOUVELLES DE SOCIÉTÉS NATIONALES

Durant leurs trois années d'études, les élèves passent par tous les services, les stages pouvant être, selon l'importance de la spécialisation, d'une durée de un à trois mois. D'autre part, elles assurent le service de nuit pendant 90 jours au cours de trois années. Les cours pratiques alternent avec les cours de théorie, selon le programme qui a été établi sur le modèle de celui des auxiliaires techniques sanitaires de la Faculté de Médecine et publié par le ministère de l'Education nationale en 1958.

Pendant leurs études, les élèves infirmières affrontent des examens trimestriels et un examen général à la fin de chaque année scolaire, au mois de juin. Un jury spécial est nommé par la Direction de l'Ecole et par le Comité central pour les examens donnant droit au titre d'infirmière professionnelle de la Croix-Rouge. La Faculté de Médecine nomme son propre jury pour les épreuves d'auxiliaire technique sanitaire. Une élève qui n'aurait pas réussi un des examens trimestriels, ne pourrait pas se présenter aux examens de fin d'année.

Les cours destinés aux Dames auxiliaires volontaires ont une durée de deux ans. Chaque année, les candidates doivent accomplir 120 jours de cours pratiques et suivre des cours de théorie, dont le programme a été établi par la Société et qui ont lieu le matin, à l'hôpital ou au dispensaire. Les examens ont lieu en juin, devant un jury nommé par la direction de l'Ecole, avec l'approbation du Comité central de la Croix-Rouge espagnole.
